
Adresse de la commune de Roissy-en-Brie, qui envoie l'état des dons déposés au district et témoigne de son dévouement à la Raison et à la Liberté, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Roissy-en-Brie, qui envoie l'état des dons déposés au district et témoigne de son dévouement à la Raison et à la Liberté, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 619-620;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31385_t1_0619_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

là où commencera l'affranchissement des nations qui l'habitent. »

GOUVERNET (*v.-présid.*), GÉNISSET (*secrét.*),
CHAPUIS (*secrét.*).

30

Les sans-culottes de la société de Provins applaudissent au décret relatif aux ennemis de la révolution; ils invitent la Convention à rester à son poste, et à persévérer dans les mesures sévères, mais justes, qu'elle a prises.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 20 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les patriotes ont tressailli de joie à la lecture de l'immortel décret contre les ennemis de la Révolution, qui met leurs biens en séquestre et les bannit après la paix à perpétuité.

Vous avez bien senti que ce vil amas d'insectes qui depuis si longtemps a désolé la terre en suçant le sang des malheureux ne pourroient se faire au régime républicain; vous avez bien senti que les êtres corrompus incapables de tout bien, et abandonnés à toutes les passions humaines, mis tant de fois à l'épreuve, dont nous avons été les tristes victimes!... ne pouvoient plus s'unir à un peuple de sans-culottes, à un peuple qui ne veut que sa liberté, à un peuple qui a juré haine éternelle aux tyrans, qui ne veut posséder d'autre bien que le travail, d'autre trésor que sa vertu et ne veut reconnoître d'autre empire que celui des loix qui assurent sa liberté. Ah! braves Montagnards si la foudre qui doit exterminer les ennemis du genre humain échappé de vos mains!... C'en est fait de la liberté... il restoit une mesure à prendre, vous l'avez prise. Persévérez dans vos mesures terribles pour nos ennemis, mais justes et inappréciables pour des républicains. Surtout restez à votre poste jusqu'à ce que les traîtres soient vaincus; continuez à mériter les droits que vous avez à nos reconnoissances, et nos enfans béniront vos travaux. S. et F. »

POUPLIER (*présid.*), LAVAL (*secrét.*).

31

La société des vrais Amis de la Montagne, séante à Muret, écrit à la Convention que la liberté triomphe de toutes parts: la raison a pris la place de l'erreur et du mensonge. Elle annonce qu'elle a délibéré un carême politique de six décades, et qu'elle a monté et équipé, à ses frais, un cavalier pris dans son sein; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Muret, 12 vent. II] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez plusieurs fois sauvé la patrie. La liberté triomphant de ses ennemis, s'est majestueusement établie sur le sol de la France. Plus ferme qu'un rocher, elle ne craint point les orages. L'arbre qu'elle a planté résiste aux vents les plus impétueux. L'égalité, modestement fière, a chassé ses plus dangereux et ses plus orgueilleux ennemis. Elle écrase, ou enchaîne ceux qui l'environnent. La raison a pris la place de l'erreur et du mensonge: seule elle occupe des temples magnifiques, que la crédulité avait élevé et consacré aux momeries du fanatisme; elle y découvre et utilise des mines métalliques qui doivent enrichir la liberté et écraser l'esclavage. La terre avare pour les tyrans, devient prodigue pour les amis de la Liberté; elle s'ouvre et offre à l'homme libre la matière qui doit anéantir les esclaves. La justice placée dans le sein de la Convention nationale veille et agit. Elle porte un œil attentif sur tous les objets, un prix excessif sur les subsistances semble-t-il imposer aux citoyens les moins fortunés quelque privation! Elle parle, et partout le marchand ambitieux est forcé de vendre à un prix raisonnable.

Citoyens représentants, l'économie est la mère de l'abondance, c'est elle qui procure les plus grandes richesses.

De nombreuses armées deffendent le territoire de la République; des approvisionnements considérables et non interrompus leur sont donc nécessaires.

La société, pressée par des sentiments de fraternité et de reconnaissance, vient de délibérer un carême politique de 6 décades, persuadés qu'il pourrait remplir cet objet.

Elle a invité la municipalité de la commune à empêcher les bouchers d'égorger, pendant ce tems, des bœufs, des veaux et des moutons, que pour les malades, et les sociétés environnantes à adopter cette mesure. Puisse-t-elle être consacrée et suivie rigoureusement sur tous les points de la République!

Citoyens représentants, la société a monté et équipé à ses frais un cavalier pris dans son sein, qui va se rendre au dépôt à Auch.

Elle vous invite à continuer vos utiles travaux, jusqu'à ce que les droits sacrés de l'homme, à l'abri des atteintes de la servitude et de la tyrannie reposent sur les bases impérissables de la paix que vous préparez au monde.

Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne! »

DELPECH (*présid.*), LACOSTE (*secrét.*), NES-
PAIGNOL (*secrét.*).

32

La petite commune de Roissy-en-Brie envoie l'état des dons qu'elle a déposés au district; elle annonce qu'elle n'a jamais été souillée par l'intrigue et la discorde, et qu'elle ne connoît d'autre culte que celui de la Raison et de la Liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 400. Bⁱⁿ, 29 vent.

(2) C 295, pl. 995, p. 14.

(3) P.V., XXXIII, 400. Bⁱⁿ, 28 vent.

(1) C 295, pl. 995, p. 15.

(2) P.V., XXXIII, 401. Mon., XIX, 736; C. Eg., n° 578.

[Roissy-en-Brie, 26 vent. II A la Conv.] (1).

« La petite commune de Roissy-en-Brie qui, depuis le commencement de la Révolution n'a cessé de faire des sacrifices en tout genre pour la soutenir, vient encore faire hommage à la Convention de 5 paires de souliers neufs, douze chemises et 13 paires de bas qui ont été déposés au grand magasin national, fauxbourg Antoine, suivant le reçu ci-joint (3). Elle voudrait pouvoir faire plus, mais ses facultés n'égalent pas son patriotisme.

Elle annonce qu'elle n'a jamais été souillée par l'intrigue et la discorde; qu'elle ne connaît plus d'autre culte que celui de la Raison et de la Liberté; que son curé en renonçant à son état de prêtre a suivi la loi de la nature en prenant une épouse; que les ornements les plus précieux de son église ont été portés au district de Melun; qu'il ne lui reste plus que quelques vieilles chasubles dont la valeur n'excède pas 100 liv. et elle prie la Convention de l'autoriser à s'en servir pour vêtir les pauvres dont les besoins sont urgents. Elle proteste enfin de son entier dévouement à la Convention, et de son amour pour la patrie, pour l'unité et l'indivisibilité de la République. »

33

L'agent national du district de Chinon annonce que des biens d'émigrés, vendus à petites portions, estimés 62,055 liv., ont été portés à 186,750 liv. (2). Il espère qu'avant la fin de l'année, la vente de 6 millions de biens-fonds sera faite (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

34

Les républicains composant le 9^{me} bataillon du district de Lille félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau qui lui est confié, et jurent de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des tyrans coalisés sera écrasé.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Port-de-la-Montagne, 19 vent. II] (6).

« Le vœu que vous ont manifesté les citoyens de la Société républicaine de Lille vient de nous parvenir par la voix de votre Bulletin. Comme eux, Citoyens représentants, nous jurons de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des loups coalisés pour faire le malheur des peuples, sera écrasé et aura mordu la poussière. Qu'ils tremblent les monstres, l'heure de leur destruction va bientôt sonner, nous leur prouverons

(1) C 294, pl. 975, p. 12.

(2) Reçu signé DAMBREVILLE et daté du 23 vent. (C 294, pl. 975, p. 13).

(3) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 28 vent.

(4) Ann. patr., p. 1973.

(5) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); C. Eg., n° 578; M.U., XXXVII, 459.

(6) C 295, pl. 995, p. 16.

que ce n'est point avec des hommes libres qu'on doit transiger, et demander une trêve qui ne pourroit tendre qu'à nous donner des fers. Vive la Montagne, nous félicitons nos dignes Représentans sur leurs travaux et nous les prions de ne point abandonner le gouvernail du grand vaisseau qui leur est confié. S. et F.»

UTORD, SALERIQ, J.B. DIRULLE, BOUTRY, PRUVOT, J. ALLUN, J.B. LEBLON, LEMAIRE, PILLOT, JOSEPH, GUERY, OLIVIER, LAINÉ, TRUBELIN, LIZY, EMILIA, DUQUESNEL, BAILLEUL, BUISIÈRE, LE ROUGE, NOEL QUIRET, HAURY, SASCONQ, GABIER, PASTEUR (serg^t), JOSEPH, DELORAINNE, ERNESTE, DUBOIS, P. CAPELLE, Ph. DUCHATELLE (serg^t-major), J.B. H. LE CLERCQ, J.B. BOCQUET (serg^t), Fr. LEBLON, MARTIAL, MACARET (tambour-major), LEBON (commst), RAGOT (tambour-maître), LEZY (cap^o), U. WELLER (cap^o), CERMORTREUX (adjud^t-major), BONDUELLE, FLAMAND, SANS SOUSSY, POUTRAIN (cap^o), DANJOU, DUFLLOT (lieut.), RABY, LE COCOT, LHERBIER, SENARD, OLIVIER (instructeur), GOGET (cap^o), DRUELLE (s.-lieut.), DUJARDIN, LALLIN, DOUTY, VOUTERS, DELAVAL, DELOT, COLLETTE, Aug. FLAMENT (cap^o), BOURGUILLE, FAULQUETTE (2^{me} maître).

35

La société populaire de Provins félicite la Convention d'avoir aboli l'esclavage; elle annonce que tous ses membres sont occupés à la fabrication du salpêtre destiné à purger la terre des brigands qui la déshonorent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 13 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Du pain, du fer et du salpêtre, voilà tout ce qu'il faut à un peuple libre. La liberté dont il jouit le dédommage de toutes les autres privations.

L'esclavage a besoin d'adoucir ses chaînes, et de se les cacher à lui-même, l'homme libre, fier de son existence, ne voit que la patrie, la servir, et mourir pour elle, voilà son ambition, voilà ses jouissances les plus douces. Guerre éternelle aux despotes, du salpêtre, et du salpêtre, voilà les cris de tous les citoyens de ce district.

Graces vous soient rendues, Législateurs, vous avez anéanti l'esclavage, la liberté éclaire les deux mondes, et l'homme blanc, et noir sont frères. Par vous l'homme a su appretier (sic) sa grandeur et sa dignité.

De même que le Soleil-dieu, de ses rayons éclaire en un instant la nature entière, de même aussi votre génie a dans un moment secondé toute la République; vous avez appris aux François à user de leurs facultés, et à profiter de leurs ressources, elles seront inépuisables; déjà le salpêtre a bouillonné dans nos chaudières; déjà sous la voute du ciel, et aux cris de Vive

(1) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); Débats, n° 547, p. 391.

(2) C 295, pl. 995, p. 17.